

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de K. ADINE, Conseiller communal, relative à l'état dégradé des trottoirs, à la malpropreté et au stationnement anarchique de la rue Wayez.

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

Lors de mes passages par la rue Wayez, j'ai constaté l'état dégradé et dangereux des trottoirs.

Le chantier en cours ressemble plus à un champ de bataille qu'à un chantier de réfection des voiries qui devrait se dérouler en respectant les riverains.

À la suite des travaux en cours, des dalles ont été retirées et les trous ont été rafistolés à l'aide de goudron. A certains endroits, des passerelles en bois ont été disposées pour faciliter le passage, mais sont fortement glissantes, surtout par ces temps pluvieux et non sans représenter un danger pour les passants.

Le tapis rouge placé à l'occasion des fêtes de fin d'années est réduit en morceaux souillés de boues et décimés surtout dans le tronçon situé entre la rue Douvres et le square Emile Vandervelde.

Le stationnement anarchique représente un réel danger, une réelle entrave à une éventuelle intervention des services de secours.

L'état des trottoirs, la malpropreté et le stationnement anarchique nuisent sérieusement à l'attractivité des commerces. Ils ont été lourdement impactés durant la période « COVID » et ils doivent encore supporter ces négligences.

Quand le Collège compte-t-il intervenir pour remédier à cette situation qui dure depuis quelques mois ? Des concertations avec l'entreprise chargée de l'exécution des travaux sont-elles organisées par les services communaux ? Si oui quelle est la fréquence de ces réunions ? Des réunions de concertations avec les commerçants et les habitants sont-elles programmées depuis le lancement des travaux pour être à l'écoute et afin d'apporter des solutions dans des délais raisonnables ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

La rue est en pleine rénovation, comme vous le savez.

Certains travaux ont déjà été effectués comme prévu et ont conduit à l'aménagement provisoire de certains tronçons. Ce n'est pas qualitatif, nous sommes tous d'accord, mais c'est la possibilité de garantir l'accès la rue, que les places de parking soient accessibles et que les clients aient accès aux magasins.

Apparemment certains usagers ne respectent pas les interdictions de stationner ou la signalisation. La Commune a demandé à l'entrepreneur de contrôler/replacer la signalisation une fois par jour. Il a été demandé au service « Prévention » et à la police d'effectuer des contrôles.

Les réunions de chantier ont lieu toutes les deux semaines, une réunion concernant le câblage a lieu toutes les semaines et des réunions de planning tous les mois.

Tout est contrôlé, discuté et planifié mais c'est toujours en chantier. Normalement un chantier sous-entend de fermer et d'effectuer les travaux, et on ne peut pas y accéder. Dans ce cas, c'était la demande de la Commune de garder l'accès à la rue et d'avoir la possibilité d'y avoir accéder.

Je suis d'accord avec vous, l'état est lamentable ; plus haut dans la rue, quelques rails ont déjà été enlevés. Ce qui est positif dans ce projet est qu'on avance dans le timing prévu et le Collège espère arriver au fait que la rue sera rénovée complètement comme prévu.

Madame l'Echevine ROEX donne lecture de la réponse suivante :  
Mevrouw de Schepen ROEX geeft lezing van het volgende antwoord:

Notre manager commercial « Wayez-Centre » est en contact régulier avec les différents prestataires du chantier, ainsi qu'avec les commerçants. Il assiste régulièrement aux réunions. Lors de ces échanges de nombreuses problématiques sont relayées : poubelles, impact chantier, signalisation, durée, ... Cette semaine encore il a insisté pour réduire l'impact du chantier au strict minimum, et donc de réduire la surface entourée par les barrières de chantier.

Au niveau des informations concernant le chantier, les commerçants peuvent contacter le manager par téléphone ou lors de ces passages réguliers sur le terrain. Il les a tous accompagnés pour introduire des dossiers afin d'obtenir la prime régionale dite « chantier ». A ce jour, plus de 150 dossiers ont été introduits auprès de la Région qui s'est fortement étonnée du nombre de demandes.

Le tapis rouge a été enlevé, le retard était dû à des blocages par du matériel de chantier. Aussi les réunions de planification d'animations commerciales se font régulièrement avec des représentants de l'association des commerçants, ainsi qu'un représentant de chacune des trois parties de la rue. Cette réunion se tient environ une fois tous les deux mois en ma présence et des réunions techniques suivent plus régulièrement entre-temps.